

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3068

4 décembre 2013

SOMMAIRE

7 Seas Orthodontics S.A.	147260	G.Y.L. S.A.	147220
Aalbach SCI	147219	Hit Participations S.A.	147222
Algean S.à r.l.	147236	Holding Luxembourgeoise Dimotrans Sàrl	
Allnex IP S.à r.l.	147255	147221
AMP Capital Investors (BAA Toggle Hold- co) S.à r.l.	147251	Jamra Masters Group S.A.	147239
ARCADIA Fine Properties SA	147224	KKR NTC S.à r.l.	147218
BeAligned Luxembourg S.à r.l.	147250	Lodge Aventure Investments	147223
Benovate s.à r.l.	147250	Lowlands Enterprises S.A.	147235
BG Holdings I Sàrl	147264	Melrose Resources	147242
Big Kids S.A.	147240	MGP Pope Parallel S.àrl.	147243
Blooms S.à r.l.	147244	Minuscule	147230
Caviar House Airport Development	147245	Neumann GmbH	147232
Debt Resolution Corp S.à r.l.	147235	Nocibe Investments S.A.	147238
Decision Insight Information Group S.à r.l.		Nucleus Services GEIE	147228
.....	147251	OCA, Office Courtage Assurances Sàrl	147238
East Road S.A.	147243	Petroceltic S.à r.l.	147242
Easy-Rent S.A.	147253	Phenixall For Lux	147227
EDC Bulldogs	147231	Pilar Singapore Investments S.à r.l.	147234
European Customer Service S.à r.l.	147231	Pluton Capital S.à r.l.	147226
Fidint S.A.	147229	Poar Belval Metzlerlach	147249
Financière Immobilière de Développe- ment Européen S.A.	147264	Prianon S.A.	147225
FINEX SICAV SIF S.A.	147222	Protect Bâtiment. S.A.	147220
Five Arrows Co-Investments Feeder V S.C.A. SICAR	147231	Samsalux S.A.	147218
Five Arrows Credit Solutions	147234	Seatcomfort S.à r.l.	147233
GE Capital Fleet Services S.à r.l.	147237	Socca S.A.	147239
Genecontrol S.A.	147241	Solution Tree SA	147242
Ghassil Clean Services Lux S.à r.l., en abrégé G.C.S.L. S.à r.l.	147246	Sopalpi S.A.	147248
Greenbowl Holding S.A.	147247	Thirteen Yucca S.A.	147249
Green Utility (I) Feeder SICAV-SIF	147220	Viaverbia Benelux	147254
Greythan Invest S.A.	147247	Vindobona Alpha S.à r.l.	147258
		Xerox Luxembourg	147223
		Ysalux S.A. SPF	147226

Samsalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 141.005.

*I. Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2013**Première résolution:*

Le Conseil d'administration décide de nommer Monsieur Vincente RODRIGUEZ ESQUIUS en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Christophe BLONDEAU.

*II. Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 28 octobre 2013**Huitième résolution:*

Le mandat de deux Administrateurs étant arrivé à échéance, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur, (d'Administrateur délégué et de Président du Conseil d'Administration) de Monsieur Vincente RODRIGUEZ ESQUIUS.

Le mandat de Madame Cornelia METTLEN n'étant pas renouvelé, l'Assemblée générale décide de nommer en son remplacement, avec effet immédiat, Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU de son mandat d'Administrateur, avec effet au 30 juin 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouvel Administrateur, avec effet immédiat, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Madame Muriel Grandmaison, née le 8 avril 1969 à Stavelot (Belgique), résidant professionnellement au 283 Route d'Arlon, L-8011 Strassen.

Leur mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAMSALUX S.A.

Référence de publication: 2013152140/27.

(130185653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

KKR NTC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 487.955,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 166.695.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil de gérance de la Société signé le 20 septembre 2013 que la Société a racheté:

- quatre-vingt-dix-sept mille trente-deux (97.032) parts sociales de catégorie 2, quatre-vingt-dix-sept mille trente-deux (97.032) parts sociales de catégorie 3, quatre-vingt-dix-sept mille trente-et-une (97.031) parts sociales de catégorie 4, quatre-vingt-dix-sept mille trente-et-une (97.031) parts sociales de catégorie 5, quatre-vingt-dix-sept mille trente-et-une (97.031) parts sociales de catégorie 6, quatre-vingt-dix-sept mille trente-et-une (97.031) parts sociales de catégorie 7, quatre-vingt-dix-sept mille trente (97.030) parts sociales de catégorie 8, quatre-vingt-dix-sept mille trente (97.030) parts sociales de catégorie 9 et quatre-vingt-dix-sept mille trente (97.030) parts sociales de catégorie 10 détenues dans la Société à KKR TDC (Millennium) L.P., associé de la Société;

- cinq cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux (549.842) parts sociales de catégorie 2, cinq cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux (549.842) parts sociales de catégorie 3, cinq cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux (549.842) parts sociales de catégorie 4, cinq cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux (549.842) parts sociales de catégorie 5, cinq cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux (549.842) parts sociales de catégorie 6, cinq cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux (549.842) parts sociales de catégorie 7, cinq cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux (549.842) parts sociales de catégorie 8, cinq cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux (549.842) parts sociales de catégorie 9 et cinq cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux (549.842) parts sociales de catégorie 10 détenues dans la Société à KKR TDC (European II) L.P., associé de la Société; et

- treize mille trois cent cinquante (13.350) parts sociales de catégorie 2, treize mille trois cent cinquante (13.350) parts sociales de catégorie 3, treize mille trois cent cinquante (13.350) parts sociales de catégorie 4, treize mille trois cent cinquante (13.350) parts sociales de catégorie 5, treize mille trois cent cinquante (13.350) parts sociales de catégorie 6, treize mille trois cent cinquante (13.350) parts sociales de catégorie 7, treize mille trois cent cinquante (13.350) parts sociales de catégorie 8, treize mille trois cent cinquante (13.350) parts sociales de catégorie 9 et treize mille trois cent cinquante (13.350) parts sociales de catégorie 10 détenues dans la Société à KKR TDC (International) L.P.

Il résulte de ce qui précède qu'à partir de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 20 Septembre 2013:

KKR TDC (Millennium) L.P. détient quatre-vingt-dix-sept mille trente-deux (97.032) parts sociales de catégorie 1 dans le capital de la Société,

KKR TDC (European II) L.P. détient cinq cent quarante-neuf mille huit cent quarante-deux (549.842) parts sociales de catégorie 1 dans le capital de la Société,

KKR TDC (International) L.P. détient treize mille trois cent cinquante (13.350) parts sociales de catégorie 1 dans le capital de la Société,

KKR NTC S.à r.l. détient six cent soixante mille deux cent vingt-quatre (660.224) parts sociales de catégorie 2, six cent soixante mille deux cent vingt-quatre (660.224) parts sociales de catégorie 3, six cent soixante mille deux cent vingt-trois (660.223) parts sociales de catégorie 4, six cent soixante mille deux cent vingt-trois (660.223) parts sociales de catégorie 5, six cent soixante mille deux cent vingt-trois (660.223) part sociales de catégorie 6, six cent soixante mille deux cent vingt-trois (660.223) parts sociales de catégorie 7, six cent soixante mille deux cent vingt-deux (660.222) parts sociales de catégorie 8, six cent soixante mille deux cent vingt-deux (660.222) parts sociales de catégorie 9 et six cent soixante mille deux cent vingt-deux (660.222) parts sociales de catégorie 10 dans le capital de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Référence de publication: 2013146836/47.

(130179090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Aalbach SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht.

R.C.S. Luxembourg E 754.

Assemblée générale extraordinaire - Modification des statuts du 19 octobre 2013.

Les soussignés:

1.- Monsieur Robert FEDERSPIEL, médecin-vétérinaire, né à Luxembourg, le 6 juillet 1952, demeurant à L-6830 Berbourg, 7A, Kelterbiërg,

2.- Mademoiselle Isabelle FEDERSPIEL, étudiante, née à Luxembourg, le 22 juin 1979, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht;

3.- Mademoiselle Véronique FEDERSPIEL, étudiante, née à Luxembourg, le 21 août 1980, demeurant à L-7651 Hefingen, 24A, Dellegaass,

Lesquels comparants déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société civile AALBACH SCI (ci-après la "Société"), avec siège social à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 754, et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate avec profond regret le décès de feu Madame Hélène SCHROEDER, décédée à Luxembourg, le 6 octobre 2011, sans avoir fait de disposition pour cause de mort, par conséquent ab intestat, et que conformément aux dispositions de l'article 745 du code civil, la succession de la défunte est échue à son seul enfant savoir Monsieur Robert FEDERSPIEL, préqualifié.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des parts d'intérêts et de modifier en conséquence les articles 6 et 11 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de UN MILLION DEUX CENT QUARANTE MILLE EURO (1.240.000.- EUR), divisé en MILLE DEUX CENT QUARANTE (1.240) parts de MILLE EURO (1.000.- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué à:

1.- Monsieur Robert FEDERSPIEL, médecin-vétérinaire, né à Luxembourg, le 6 juillet 1952, demeurant à L-6830 Berbourg, 7A, Kelterbiërg, six cent vingt parts sociales;	620
2.- Mademoiselle Isabelle FEDERSPIEL, étudiante, née à Luxembourg, le 22 juin 1979, demeurant à L-6238 Braidweiler, 11, rue Hicht, trois cent dix parts sociales;	310
3.- Mademoiselle Véronique FEDERSPIEL, étudiante, née à Luxembourg, le 21 août 1980, demeurant à L-7651 Hefingen, 24A, Dellegaass, trois cent dix parts sociales;	310
TOTAL: mille deux cent quarante parts sociales,	1.240

« **Art. 11.** Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés comme suit:

- 75 % en faveur de Monsieur Robert FEDERSPIEL, préqualifié;
- 12,5% en faveur de Mademoiselle Isabelle FEDERSPIEL, préqualifiée;
- 12,5% en faveur de Mademoiselle Véronique FEDERSPIEL, préqualifiée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que les adresses de

- l'associé et du gérant Robert FEDERSPIEL est actuellement L-6830 Berbourg, 7A, Kelterberg, et
- l'associée Véronique FEDERSPIEL est actuellement L-7651 Heffingen, 24A, Dellegaass

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close.

Signé: Robert FEDERSPIEL, Isabelle FEDERSPIEL, Véronique FEDERSPIEL.

Référence de publication: 2013148458/48.

(130181909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Green Utility (I) Feeder SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.035.

Le siège social SAMAG, «Geschäftsführende Komplementär» a été transféré et se trouve désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153463/12.

(130188351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**Protect Bâtiment. S.A., Société Anonyme,
(anc. G.Y.L.S.A.).**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 154.848.

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «G.Y.L. S.A.», établie et ayant son siège social à L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 2 août 2010, publié au Mémorial C numéro 1974 du 23 septembre 2010, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 154848.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Dudelange en date du 4 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 2000 du 11 août 2012.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe MONET, demeurant professionnellement à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Christina RODRIGUES, demeurant professionnellement à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comm

1.- Transfert du siège social de la société de L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société.

2.- Changement de la dénomination de la société en PROTECT BATIMENT S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

3.- Divers

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-3515 Dudelange, 103, route de Luxembourg à L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner, la teneur suivante:

«Le siège social de la société est établi à Schifflange.

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en PROTECT BATIMENT S.A. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PROTECT BATIMENT S.A.».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: MONET, RODRIGUES, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/10/2013. Relation: EAC/2013/13232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148682/58.

(130182117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Holding Luxembourgeoise Dimotrans Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 105.590.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le huit octobre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

DIMOTRANS S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-69330 Pusignan, Chemin du Bois des Aies, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lyon, (France) sous le numéro 382577021,

ici représentée par Monsieur Emmanuel Lebeau, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2013 à Luxembourg,

laquelle procuration restera, après avoir été paraphée et paraphée par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée HOLDING LUXEMBOURGEOISE DIMOTRANS S.à r.l., ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.590, constituée suivant acte notarié en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 416 du 6 mai 2005, ci-après (la «Société»).

2° Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000) représenté par deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

3° Par la présente, DIMOTRANS S.A., préqualifiée, agissant en sa qualité d'associée unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société.

4° En cette qualité, l'associée unique déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'associée unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

5° L'universalité des éléments passifs et actifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'associée unique à la date d'aujourd'hui. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'associée unique dans la Société.

6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'associée unique.

7° Le liquidateur et l'associée unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et l'associée unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes. Le liquidateur et associé unique renonce à l'examen des comptes de liquidation et à l'établissement d'un rapport par un commissaire à la liquidation.

9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10° Les livres et documents de la Société sont conservés pendant la durée de cinq (5) ans au siège social de la société DIMOTRANS S.A..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2013. LAC/2013 /45947. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148715/52.

(130182241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

FINEX SICAV SIF S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.428.

Résolution circulaire des administrateurs en date du 28 octobre 2013

Conformément à une réunion du conseil d'administration, le conseil d'administration prend la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée a pris acte de la démission de Madame Marta LAVARONI en tant que membre du conseil d'administration. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Certifié conforme et sincère

Finexis S.A.

Référence de publication: 2013153426/15.

(130188283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Hit Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.850.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 24 octobre 2013 que:

L'assemblée accepte la démission de Monsieur John Weber de son mandat d'administrateur et nomme en remplacement:

- Monsieur Luc Hilger, né le 16 novembre 1974 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

L'assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Guy Lanners, né le 9 septembre 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
 - Monsieur Gilles Inglebert, né le 28 octobre 1971 à Pétange, demeurant à 116, Chemin du Brouck, L-4808 Rodange.
- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat de l'administrateur-délégué détenu par Monsieur Gilles Inglebert, né le 28 octobre 1971 à Pétange, demeurant à 116, Chemin du Brouck, L-4808 Rodange.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes détenu par la société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B38.136.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013152717/27.

(130187285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Xerox Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 54, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 108.660.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 28 juin 2013 que:

- les mandats des administrateurs de la Société, Jo Van Onsem, Ingrid Gonnissen et Marnix Van de Cauter ont été renouvelés jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société approuvant les comptes de la Société relatifs à l'exercice se terminant au 31 décembre 2013; et que
- le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société a été renouvelé pour l'audit des comptes de la Société relatifs à l'exercice se terminant au 31 décembre 2013,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Pour Xerox Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013153873/19.

(130187753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Lodge Aventure Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.552.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 juin 2009

1. Les mandats des Administrateurs suivants sont reconduits pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010:

Administrateurs catégorie I:

- Monsieur James VERNON, Chef Directeur des Opérations, né le 27 mars 1965 à Worcester, Royaume-Uni, demeurant au 23, Kippington Road, Sevenoaks, Kent TN13 2LJ, Royaume-Uni
- Monsieur Eric Marcel PEREZ, Ingénieur civil, né le 14 juin 1973 à Orange, France, demeurant au 1, La Glacière, F-34270 Fontanès, France

Administrateurs catégorie II:

- Monsieur Andrew WHITTAKER, Administrateur de Sociétés, né le 27 août 1962 à Wellington, Nouvelle-Zélande, demeurant au 215, rue des Rouquettes, F-34820 TEYRAN, France
- Monsieur Philippe ARESTEN, Administrateur de Sociétés, né le 6 mars 1961 à Bourges, France, demeurant au 28bis, Chemin Font de la Vie, 34160 Saint-Bauzille-de-Montmel, France

Administrateurs catégorie III:

- Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Madame Noëlle PICCIONE, employée privée, née le 23 décembre 1974 à Amnéville, France, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 15 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

LODGE AVENTURE INVESTMENTS

Référence de publication: 2013152821/31.

(130186686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

ARCADIA Fine Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9410 Vianden, 20, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.908.

L'an deux mil treize, le trente septembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme

«ARCADIA Fine Properties SA»

avec siège social à L-1660 Luxembourg, 70 Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B121.908,

L'assemblée est présidée par Monsieur Ton EGGEN.

Le président désigne comme secrétaire

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ton EGGEN.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation

2. Transfert du siège social de ladite société pour le transférer à la nouvelle adresse sise à L-9410 Vianden, 20 Grand-Rue et par conséquent modification de l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts;

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la société étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, tous les actionnaires représentés ou présents à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de transférer le siège social de la société à la nouvelle adresse sise à L-9410 Vianden, 20 Grand-Rue et par conséquent de modifier l'article 1^{er}, deuxième alinéa des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Alinéa 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Vianden. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la

vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: T.EGGEN, K.REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 octobre 2013. Relation: EAC/2013/1340. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 24 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148482/60.

(130182142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Prianon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.104.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le trente septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Pro Juvara Srl., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois d'Italie, ayant son siège social à I-20122 Milan, Via Cesare Battisti, 1, Italie, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Milan sous le numéro 514758;

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme PRIANON S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 72.104., constituée suivant acte reçu par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 976 du 20 décembre 1999, dont les statuts ont été modifiés par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 332 du 28 février 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme PRIANON S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme PRIANON S.A.

IV.- Que l'activité de la société PRIANON S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme PRIANON S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 850,-EUR, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 octobre 2013. Relation GRE/2013/4048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013148286/49.

(130180885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Ysalux S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 164.056.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.11.2013.

Pour: YSALUX S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013153876/15.

(130188407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pluton Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.292.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am neunten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

STICHTING PLUTON, eine Stiftung niederländischen Rechts, mit Sitz in 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister der Niederlande unter der Nummer 24371355,

hier vertreten durch Herrn Wolfgang WEREL, beruflich ansässig in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume, aufgrund einer Vollmacht gegeben in Luxemburg am 8. Oktober 2013, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde als Anlagen beigegeben bleibt, um mit derselben der Einregistrierung unterworfen zu werden.

Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft "Pluton Capital S.à r.l.", mit Sitz in L-1470 Luxembourg, 44 route d'Esch, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar André SCHWACHTGEN, mit Amtssitz in Luxemburg, am 30. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 355 vom 20. April 2005. Die Gesellschaft ist eingetragen im Handelsregister Luxembourg unter der Nummer B 105.292.

Die Gesellschaft hat ein Kapital von 12.500,00 Euro (Zwölftausendfünfhundert Euro), eingeteilt in 125 (einhundert-fünfundzwanzig) Anteile zu je 100 Euro (einhundert Euro), vollständig eingezahlt, und welche bisher gehalten wurden durch die vorgenannte STICHTING PLUTON.

Der alleinige Gesellschafter stellt fest, dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- 1) Beschlussfassung über die Liquidation der Gesellschaft zum 28. Februar 2014 und Entlastung des Geschäftsführers;
- 2) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung von dessen Befugnissen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter fasst den Beschluss, die Gesellschaft zu liquidieren und gibt dem Geschäftsführer Entlastung. Die Gesellschafterversammlung welche über den Abschluß der Liquidation beschließt, wird am 28. Februar 2014, voraussichtlich, abgehalten.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt zum Liquidator, Herrn Bodo Demisch, Bankkaufmann, geboren am 2. Oktober 1944 in Hahnenklee, Deutschland, beruflich ansässig in L-1651 Luxemburg, 9, avenue Guillaume zu ernennen.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: W. Werel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47017. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Référence de publication: 2013148261/47.

(130181381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

Phenixall For Lux, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4811 Rodange, 46, rue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 4.480.

L'an deux mil treize, le premier octobre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

ONT COMPARU:

1. Monsieur François BALL, né le 30 octobre 1951 à Hayange (France), demeurant à F-57330 Volmerange-les-Mines, 51 rue de la Mine;

2. Monsieur Vincent BALL, né le 11 juillet 1974 à Algrange (France), demeurant à L-2446 Howald (Hesperange), 43 Ceinture des Rosiers;

3. Monsieur Richard BALL, né le 3 novembre 1975 à Algrange (France), demeurant à F-57330 Zoufftgen, 7 Impasse des Anémones.

Les sub 1 et 2 sont représentés par Monsieur Richard BALL, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire comparant et le notaire instrumentant et resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les associés uniques de la société civile immobilière PHENIXALL FOR LUX

établie et ayant son siège social à L-5421 Erpeldange, 13 rue du Rolling,

constituée suivant acte sous seing privé en date du 8 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1.342 du 21 juin 2011, page 64.406,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro E 4480,

et dont le capital social est fixé à mille euros (1.000.- €), divisé en cent (100) parts sociales de dix euros (10.- €) chacune.

Lesdites parties comparantes déclarent se constituer en assemblée générale extraordinaire et représentant l'intégralité du capital social, déclarent et reconnaissent que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sans convocation préalable.

Sur ce, les parties comparantes, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés uniques décident de transférer le siège social de la société à la nouvelle adresse sise à L-4811 Rodange, 46 rue Charlotte et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts, pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la société établi dans la commune de Pétange.»

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille cent euros (1.100.- €). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: R. BALL, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13043. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 25 octobre 2013.

Référence de publication: 2013149348/55.

(130182805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Nucleus Services GEIE, Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg D 71.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des adhérents tenue en date du 26 juin 2013 à 10 heures du matin Première résolution

L'Assemblée prend du changement de dénomination et de l'objet social afférent de la société membre adhérente suivante, conformément à son enregistrement déjà modifié au RCS Luxembourg:

- NUCLEUS INVEST Sàrl (RCS Luxembourg / B-149240) désormais dénommée NUCLEUS INVEST Sàrl SPF, dont l'objet social est à présent:

«l'objet de la société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la Loi SPF du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers de la Loi SPF, il convient d'entendre:

- (i) Les instruments financiers au sens de la Loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financières, et
- (ii) Les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.»

Deuxième résolution

L'Assemblée prend note de l'adhésion au Groupement par deux nouveaux membres:

- NUCLEUS ART COLLECTION SA, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175105.

L'adhésion est effective le 1^{er} février 2013.

Son objet social est:

«La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion de tous biens artistiques, peintures, sculptures... etc, ainsi que tous les droits d'exploitation s'y rattachant pour compte propre, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités commerciales.

La Société de la même manière pourra être porteur de titres d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des biens sociaux en totalité ou par fractions.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société du groupe.»

- VIIF GESTION Sàrl, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19 rue Eugène Ruppert, Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176239. L'adhésion est effective le 1^{er} mars 2013.

Son objet social est:

«La Société a pour objet l'activité de consultant en investissement au bénéfice exclusif du «VERSAILLES III - VERSAILLES INSURANCE INVESTMENTS FUND (VIIF)», un fonds d'investissement luxembourgeois soumis aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés; et ce conformément à l'article 72 (2) j) de la loi luxembourgeoise du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NUCLEUS SERVICES GEIE

Christine Brébart

Le Gérant

Référence de publication: 2013148843/48.

(130181886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2013.

Fidint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.431.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société FINANZIARIA IMMOBILIARE D'ESTE SRL, ayant son siège social à Corso Europa 2, 1-20122 Milan, ici représentée par Monsieur Stéphane LOMBARDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme FIDINT S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 39431, a été constituée suivant acte notarié du 10 février 1992, publié au Mémorial C numéro 97 du 20 mars 1992.

II.- Que le capital social de la société anonyme FIDINT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept virgule zéro cinq euros (EUR 495.787,05), représenté par vingt mille (20.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société FIDINT S.A..

IV.- Que l'activité de la société FIDINT S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme FIDINT S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphane LOMBARDI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2013. Relation GRE/2013/4158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013149757/46.

(130183384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

Minuscule, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang.

R.C.S. Luxembourg B 161.250.

L'an deux mille treize, le dix octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MINUSCULE», ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161.250, constituée suivant acte reçu Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1844 du 11 août 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Delphine LEGRAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Delphine DEICHTMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Laure SINESI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121 avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la Société de L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse, à L-5326 Contern, 8 rue de l'Etang, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2013 et modification corrélative du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Contern. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.».

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société vers L-5326 Contern, 8, rue de l'Etang, avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2013 et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Contern. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.».

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Delphine LEGRAS, Delphine DEICHTMANN, Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 octobre 2013. Relation GRE/2013/4160. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013149970/55.

(130183388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2013.

EDC Bulldogs, Association sans but lucratif.

Siège social: L-9254 Diekirch, 1, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg F 9.252.

Nous changeons comme suite l'article 1.

Art. 1^{er}. Le siège social se trouve à L-9254 Diekirch, 1, rue de Larochette.

G. BINTZ.

Référence de publication: 2013153895/10.

(130187897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Five Arrows Co-Investments Feeder V S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 152.399.

Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 10 Septembre 2013

Le siège social de la société a été transféré de L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Five Arrows Co-Investments Feeder V S.C.A. SICAR

Five Arrows Managers

Signature

Référence de publication: 2013153897/15.

(130188433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

European Customer Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 156.796.

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den einundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Frau Pia WAGNER, Verkäuferin, wohnhaft in D-54317 Osburg, Unterm Bautel 13.

2.- Frau Aldijana IDRIZOVIC, geborene BUKALO, Steuerangestellte, wohnhaft in D-54338 Schweich, Langgartens-trasse 5,

hier vertreten durch Frau Pia WAGNER, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom Oktober 2013, welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch die Komparentin und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentinnen, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaberinnen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROPEAN CUSTOMER SERVICE S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6225 Altrier, 6, op der Rausch, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 156.796 (NIN 2010 2440 111).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. November 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 107 vom 19. Januar 2011,

und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Oktober 2011, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 3039 vom 10. Dezember 2011.

Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsanzig Euro (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Frau Aldijana IDRIZOVIC, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2.- Frau Pia WAGNER, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann ersuchten die Kompartmentinnen, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterinnen den Sitz der Gesellschaft von Altrier nach Gonderange zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Gonderange.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterinnen legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6183 Gonderange, 4, rue Hiel.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompartmentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. WAGNER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1963. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M- MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 28. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013150458/48.

(130184245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Neumann GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9025 Ettelbruck, 26, rue de la Colline.

R.C.S. Luxembourg B 110.312.

Im Jahre zweitausend dreizehn, den siebten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Sind erschienen:

1) Herr Raimond NEUMANN, Installateur- und Heizungs-Meister, geboren zu Bremerhaven (BRD) am 15. Juli 1951, wohnhaft zu 9010 Ettelbruck, 15, rue de Bastogne,

2) Frau Claudia Neumann, geborene Masch, Betriebswirtin, geboren zu Bremerhaven (BRD) am 05. Juni 1964, wohnhaft zu D-27607 Langen, Im Steinviertel 27,

3) Herr Hans Jürgen PFOB, Zentralheizungs- und Lüftungsbaumeister und Sanitätsmeister, geboren zu Delmenhorst (BRD) am 17. November 1964, wohnhaft zu D-27607 Langen, Debstedter Strasse 64,

vorgenannte Kompartmenten augenblicklich alleinige Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "NEUMANN GmbH", mit Gesellschaftssitz in L-9016 Ettelbruck, 3, rue de l'Ecole Agricole,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 20. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial C, am 12. Januar 2006 unter der Nummer 78,

eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg unter Nummer B 110.312.

Welche Kompartmenten den instrumentierenden Notar ersuchten folgende Übertragung von Gesellschaftsanteilen im Einverständnis aller Teilhaber der Gesellschaft, zu beurkunden:

a) Herr Raimond NEUMAN, vorgeannt, erklärt andurch abzutreten und zu übertragen an die dies annehmende Dame Claudia NEUMANN, vorgeannt, die ihm gehörenden vierzehn (14) Anteile an der vorgeannten Gesellschaft.

Der Preis dieser Übertragungen wurde zwischen Parteien geregelt, worüber hiermit QUITTUNG.

Vorstehende Übertragung wurde im Namen der Gesellschaft angenommen, in Gemäßheit von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, von deren administrativem Geschäftsführer, Herrn Raimond NEUMANN, vorgeannt, und soweit als notwendig von allen Gesellschaftern, vertretend das gesamte Gesellschaftskapital.

Zufolge der vorerwähnten Übertragungen sind die Geschäftsanteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "NEUMANN GmbH" mit einem Nominalwert von je dreihundert (300.- €) Euro, aufgeteilt wie folgt:

a) Dame Claudia NEUMANN, vorgeannt, besitzt achtundzwanzig (28) Anteile.

c) Herr Hans Jürgen PFOB, vorgeannt, besitzt vierzehn (14) Anteile;

Total: zweiundvierzig (42) Anteile.

Herr Raimond NEUMANN ist nicht mehr Teilhaber der Gesellschaft.

Da nichts Weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Raimond NEUMANN, Claudia NEUMANN, Jürgen PFOB, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 9 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12548. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur pd (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 28. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013150700/48.

(130183747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Seatcomfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6586 Steinheim, 22, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 160.332.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend dreizehn, den sechzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Ernst Johann HAUER, Ingenieur, wohnhaft in D-54296 Trier, Robert Schuman Allee, 65.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Seatcomfort S.à r.l., mit Sitz in L-6586 Steinheim, 22, rue de la Montagne, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 160.332 (NIN 2011 2413 465) gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. April 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1384 vom 25. Juni 2011.

II.- Dass das Kapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundschrundzig Euro (€ 125.-).

III.- Dass die Gesellschaft Seatcomfort S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

IV.- Dass die Geschäftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

VI.- Dass mit Ausnahme der Kosten der gegenwärtigen Auflösung, alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind.

VII.- Dass der Komparent der alleinige Eigentümer dieser Anteile ist und dass er nach eingehender Belehrung die folgenden Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft Seatcomfort S.à r.l. wird mit Wirkung zum heutigen Tage an aufgelöst.

Zweiter Beschluss

Die Aktiva und die Passiva der Gesellschaft werden von dem alleinigen Anteilhaber persönlich übernommen.

Dritter Beschluss

Dem Geschäftsführer wird volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates betreffend die Geschäftsführung erteilt.

Vierter Beschluss

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54296 Trier, Robert Schuman Allee, 65.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent die gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem handelnden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: E. J. HAUER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1933. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 28. Oktober 2013.

Référence de publication: 2013150776/45.

(130184249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Five Arrows Credit Solutions, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 176.608.

Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 10 Septembre 2013

Le siège social de la société a été transféré de L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, avec effet au 1^{er} septembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Five Arrows Credit Solutions

Five Arrows Managers

Signature

Référence de publication: 2013153899/15.

(130188444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pilar Singapore Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,20.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.177.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 octobre 2013 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 25 octobre 2013, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Toby Harrison, né le 20 août 1955 à Elwood, Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4123 E. 37th St. N., 67230 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Ross A. Goering, né le 11 septembre 1967 à Newport News, Virginie, Etat-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Ross A. Goering, prénommé.

- Monsieur Christopher Chessmore, ayant son adresse professionnelle au 4123 E. 37th St. N., 67230 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Olivier Ferres, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Christophe Gaul, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 octobre 2013.

Pour extrait conforme.

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2013151298/35.

(130185245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Lowlands Enterprises S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.600.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

Société anonyme LOWLANDS ENTERPRISES SA, dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 14 janvier 2004, (N° R.C.S.B68 600)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 novembre 2013 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013153919/20.

(130188533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Debt Resolution Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 173.049.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 29 octobre 2013 que la société HPMC2 S.à r.l., agissant au nom et pour le compte de son compartiment G a cédé:

vingt-cinq (25) parts sociales de classe A,

vingt-cinq (25) parts sociales de classe B,

vingt-cinq (25) parts sociales de classe C,

vingt-cinq (25) parts sociales de classe D,

vingt-cinq (25) parts sociales de classe E,

vingt-cinq (25) parts sociales de classe F,

vingt-cinq (25) parts sociales de Classe G,

vingt-cinq (25) parts sociales de Classe H,

vingt-cinq (25) parts sociales de Classe I,

vingt-cinq (25) parts sociales de Classe J,

vingt-cinq (25) parts sociales de classe K,

vingt-cinq (25) parts sociales de classe L,

vingt-cinq (25) parts sociales de classe M,

vingt-cinq (25) parts sociales de classe N,
vingt-cinq (25) parts sociales de classe O,
vingt-cinq (25) parts sociales de classe P,
vingt-cinq (25) parts sociales de classe Q,
vingt-cinq (25) parts sociales de classe R,
vingt-cinq (25) parts sociales de classe S,
vingt-cinq (25) parts sociales de classe T,

qu'elle détenait dans la Société à la société HP Funding Corp S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 112347.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique en date du 29 octobre 2013 que Monsieur Laurent Kind a démissionné de son mandat de Gérant de la Société avec effet immédiat. L'Assemblée a nommé Monsieur Jean-Daniel Cohen, Administrateur de sociétés, résidant professionnellement à F- 75008 Paris, 3, avenue Hoche en tant que nouveau Gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2013151687/40.

(130185959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Algean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.560,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.444.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille treize, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Mlle Claire Havet, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire des associés détenant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "Algean S.à r.l." une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit luxembourgeois, ayant un capital social s'élevant à quatorze mille cent trente euros (EUR 14.130,-), ci-après la «Société», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 180.444, constituée suivant un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 septembre 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 30 septembre 2013 suivant une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire instrumentant, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle est restée annexée au susdit acte du 30 septembre 2013 reçu par le notaire soussigné.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné de documenter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la susdite assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 30 septembre 2013, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} octobre 2013, Relation: LAC/2013/44476, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 14 octobre 2013 sous la référence L130175095.

En effet, dans la treizième résolution de la version française a été erronément indiqué comme suit:

«Treizième résolution

Les Associés DECIDENT de nommer M. Amine Zouari, né à Tunis (Tunisie), le 18 Mars 1979, ayant son adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A au sein du conseil de gestion de la Société pour une période indéterminée et avec effet immédiat.»

alors qu'il aurait fallu indiquer:

«Treizième résolution

Les Associés DECIDENT de nommer M. Amine Zouari, né à Tunis (Tunisie), le 18 Mars 1979, ayant son adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B au sein du conseil de gestion de la Société pour une période indéterminée et avec effet immédiat.»

La comparante déclare que toutes les autres résolutions du dudit acte restent inchangées et prie le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture des présentes faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Havet, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47881. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151527/48.

(130185811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

GE Capital Fleet Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.825.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 40.814.

L'an deux mille treize, le quinze octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

General Electric International (Benelux) BV, une société de droit néerlandais, ayant son siège social à Bergschot 69/2, NL - 4817 PA Breda, Pays-Bas, inscrite auprès de la Kamer van Koophandel sous le numéro 20029235,

ici représentée par M. Bastien Burin, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée aux Pays-Bas, le 27 septembre 2013.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de GE Capital FLEET SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof (Koerich), ayant un capital social d'un million huit cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.825.000,-), et immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.814 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 29 juin 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 novembre 1992, numéro 514. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 août 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 26 septembre 2008, numéro 2361.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof (commune de Koerich) au 6d, Route de Trèves, 5^e étage, L-2633 Senningerberg (commune de Niederanven).

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et se lit dorénavant comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg (commune de Niederanven).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute localité du pays ou à l'étranger en vertu d'une simple décision de la gérance.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison du présent acte à environ mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. Burin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47883. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013151797/50.

(130185710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Nocibe Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.944.

Par la présente, je résilie, avec effet immédiat, la convention de domiciliation signée le 02 mars 2009 à Strassen (Luxembourg) entre la société NOCIBE INVESTMENTS S.A.(B 133.944 et domiciliée au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg) et la FIDUCIAIRE ECCA (B 131.089, ayant son siège social au 11A Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg).

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

FIDUCIAIRE ECCA

Guillaume BERNARD

Gérant

Référence de publication: 2013153920/13.

(130188053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

OCA, Office Courtage Assurances Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 175.626.

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame COURSON Hélène, courtier en assurances, née à Fenain (F) le 6 février 1946, demeurant à F-57130 SAINTE RUFFINE, 386, Route de Paris.

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée OCA, Office Courtage Assurances S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 22 février 2013, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1010 du 27 avril 2013 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution. Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de TRENTE-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR) par l'émission de TROIS CENTS (300.-) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire TROIS CENTS (300.-) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37.500.- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 7 des statuts comme suit:

« **Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR) représenté par QUATRE CENTS (400) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, toutes libérées intégralement.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. COURSON, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46729. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152024/44.

(130185675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Jamra Masters Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 142.834.

Par la présente, je vous informe de ma démission, avec effet immédiat, de mon mandat de Commissaire Aux Comptes de la Société référencée ci-dessus.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

ADVISORY & CONSULTING

Signature

Référence de publication: 2013153918/12.

(130188052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Socca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 96.889.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Trefina Ltd., ayant son siège social à Withfield Tower, 4792 Coney Drive, Belize City, Belize, propriétaire des 310 actions,

(ci-après «le comparant»),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de la procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SOCCA S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 96889, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1.291 du 4 décembre 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme SOCCA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-et-un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix actions (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que le comparant est le propriétaire des actions de la susdite société SOCCA S.A..

IV.- Que l'activité de la société SOCCA S.A. ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, il requière le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme SOCCA S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions de la société.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 octobre 2013. Relation GRE/2013/4241. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013152157/49.

(130186046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Big Kids S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 75, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.407.

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Big Kids S.A.", ayant son siège social à L-6187 Gonderange, Zone Artisanale Gehaansraich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168.407, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1373 du 2 juin 2012

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie LOUIS, employée, demeurant professionnellement à Grass, 4, Rue de Kleinbettingen.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Florence BRABANTS, employée, demeurant professionnellement à Grass, 4, Rue de Kleinbettingen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-4130 Esch-sur-Alzette, 75, Avenue de la Gare et modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-4130 Esch-sur-Alzette, 75, Avenue de la Gare, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Grass, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nathalie LOUIS, Florence BRADANTS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2013. Relation GRE/2013/4277. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013152410/51.

(130187187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Genecontrol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.074.

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "GENECONTROL S.A.", R.C.S. Luxembourg numéro B 94.074, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 748 du 16 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, la société LISOLUX S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2013. LAC/2013/48598. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013152678/50.

(130186398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Solution Tree SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 144.355.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration en date du 2 février 2012

Le conseil a décidé:

- Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'accepter la démission de Mr Jean-François WARTIQUE, domicilié avenue de la Brise 14 B-1300 Wavre en Belgique en tant qu'administrateur délégué, et désigne, en tant qu'administrateur délégué, Mr Patrick Solvay domicilié Les Amerois 1, 6830 Bouillon en Belgique qui accepte.

La démission et la nomination seront effectives au 15 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

Référence de publication: 2013153923/15.

(130188307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**Petroceltic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Melrose Resources).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.351.

L'an deux mil treize, le quinze octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société PETROCELTIC RESOURCES PLC, une société constituée selon les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, établie et ayant son siège social à 3rd Floor, 8 Waterloo Place, Londres, SW1Y 4BE, Royaume-Uni, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 03210072,

ici représentée par Madame Sabrina KHEBBAT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société «MELROSE RESOURCES S.à r.l.», une société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée sous la dénomination «PETRECO S.à r.l.» suivant acte notarié en date du 17 janvier 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 291 du 2 juillet 1992. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 25 octobre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3057 du 13 décembre 2011;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la Société pour lui donner la dénomination de Petroceltic S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite au changement de la dénomination de la Société, l'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société prend la dénomination de Petroceltic S.à r.l.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents EUROS (800.- EUR). DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. KHEBBAT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47043.

Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013152880/45.

(130187155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

MGP Pope Parallel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.813.

Le soussigné, Maître Paul Bettingen, Notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg;
CERTIFIE ET ATTESTE CE QUI SUIT:

Suivant un projet de fusion en date du 13 septembre 2007 reçu par son ministère et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2071 du 24 septembre 2007, la société MGP Pope Parallel S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.813 (la Société absorbante) a absorbé, par voie de fusion, MGP Pope S.à r.l. une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.812 (la Société absorbée).

Conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la "Loi") la fusion est réalisée en la forme d'une fusion par laquelle la Société Absorbante absorbe la Société Absorbée.

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ayant été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la Loi, la fusion est effective au 25 octobre 2007

Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 25 octobre 2007.

La Fusion est accomplie, et a les conséquences suivantes à compter de la date indiquée ci-dessus.

- le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à l'Associé Unique en conformité avec le Projet de Fusion et annulation des parts sociales de la Société absorbée.

- la société Absorbée cesse d'exister

- toutes les autres conséquences, telles que listées dans le projet de fusion.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48033. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur .

Fait à Senningerberg, le 22 octobre 2013.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2013152887/32.

(130187239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

East Road S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6240 Graulinger, 15, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 143.120.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Gabriela ACHITEI, indépendante, demeurant à L-4276 Esch-sur-Alzette, 52, rue Louis Pasteur.

La comparante expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire de la totalité des actions de EAST ROAD S.A., avec siège social à L-6240 Graulinger, 15, rue du Village, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B143.120, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2916 du 8 décembre 2008,

et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- €), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune, libérées à concurrence d'un quart (1/4).

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ACHITEI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48608.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153395/41.

(130187543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Blooms S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Bonnevoie, 5, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 152.161.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Ist erschienen:

Frau Caroline DIDIER, Kauffrau, (Matrikel 1975 08 21 084), geboren in Luxemburg, am 21. August 1975, wohnhaft in L-1731 Luxemburg, 18, rue de Hesperange.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersucht, seine Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

A. Die Komparentin ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BLOOMS S.à r.l (matr.:) mit Sitz in L-1338 Bonnevoie, 5, rue du Cimetière, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 152.161,

- gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 8. März 2010, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Nummer 941 vom 5. Mai 2010,

B. Alsdann erklärt die Komparentin sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung einzufinden, zu welcher sie sich als ordentlich einberufen betrachtet mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung

1.- Erweiterung des Geschäftszweckes

2.- Infolgedessen Abänderung des ersten Abschnittes des Artikels 2 der Satzung wie folgt:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist An- und Verkauf von Blumen, Pflanzen, Geschenk- und Dekorationsartikel und dazu gehörige Bedarfsartikel, wie Blumenerde und Dünger sowie Hauslieferungen von Geschäftsartikeln und der Unterhalt und die Pflege von Pflanzungen aller Art in privaten und geschäftlichen Haushalten.“

Diese Tagesordnung wird angenommen und infolgedessen lautet der erste Abschnitt des Artikels 2 der Satzung von heute an:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist An- und Verkauf von Blumen, Pflanzen, Geschenk- und Dekorationsartikel und dazu gehörige Bedarfsartikel, wie Blumenerde und Dünger sowie Hauslieferungen von Geschäftsartikeln und der Unterhalt und die Pflege von Pflanzungen aller Art in privaten und geschäftlichen Haushalten.“

Da nichts weiter auf der Tagesordnung steht ist hiermit die Sitzung geschlossen

Kosten und Honorare.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 750.- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Caroline DIDIER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 octobre 2013. Relation: DIE/2013/13174. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur pd. (signé): Recken.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 5. November 2013.

Référence de publication: 2013153295/45.

(130187843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Caviar House Airport Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 172.399.

En l'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par devant nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois CHP INTERNATIONAL S.A., ayant son siège à L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113 416,

ici représentée par ses deux administrateurs Madame Corina Faber, demeurant professionnellement à L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève, et Monsieur Jean-François Bretelle, dirigeant de sociétés, demeurant au 7, rue Vaneau, F-75007 Paris (L'«Associé»).

La comparante est l'associé unique de Caviar House Airport Development, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172 399, au capital social de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2012, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2883 du 28 novembre 2012, (la «Société») dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 décembre 2012, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 669 du 19 mars 2013 (les «Statuts»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessous, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille Euros (EUR 200.000,-) à un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) par voie d'annulation des mille cinq cents (1.500) parts sociales propres ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), détenues par la Société suite à un rachat.

L'assemblée générale autorise le conseil de gérance de la Société à effectuer tout paiement en espèces ou en nature, suite à la présente résolution de réduire le capital social, et conformément à celle-ci.

Deuxième résolution

En conséquence de la précédente résolution, l'Associé décide de modifier l'article 6 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées.».

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués avec pouvoir et autorité donnés au gérant de la Société afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'inscription des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.000,-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FABER, J.-F. BRETTELLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 octobre 2013. Relation: LAC/2013/48110. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153313/51.

(130187599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Ghassil Clean Services Lux S.à r.l., en abrégé G.C.S.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 43, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 139.684.

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. Monsieur Ammar KEDDAM, gérant de société, demeurant à F-57000 Metz, 10, rue des Augustins; et

2. Monsieur Eddy FOGGEA, employé, demeurant à F-57000 Metz, 4bis, rue Sébastien Leclerc.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Messieurs Ammar KEDDAM et Eddy FOGGEA, précités sont les seuls associés actuels (les Associés) de GHASSIL CLEAN SERVICES LUX S.à r.l., en abrégé G.C.S.L. S.à r.l., société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1818 Howald, 2, rue des Joncs, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 139.684, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg le 9 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1747 du 16 juillet 2008 et modifié en date du 10 février 2010 par le notaire soussigné publié au Mémorial C numéro 772 du 14 avril 2010.

- que le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

- que l'ordre du jour est comme suit:

1- Transfert du siège social de la Société au L-2230 Luxembourg, 43, rue du Fort Neipperg.

2- Modification subséquente de l'article 5 §1 des statuts de la Société.

Ensuite, les comparants, représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution:

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de L-1818 Howald, 2, rue des Joncs au L-2230 Luxembourg, 43, rue du Fort

Deuxième résolution:

Les Associés décident en conséquence de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui se lit comme suit:

Art. 5. § 1^{er}. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ammar Keddam, Eddy Foggea, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2013. LAC/2013/48751. Reçu 75.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153452/45.

(130188087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Greenbowl Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 172.195.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 novembre 2013 à Weiswampach

L'assemblée générale a accepté la démission de Monsieur Hans-Joachim WALLSTAB de son poste d'administrateur avec effet à ce jour.

Il a été décidé de nommer en remplacement au poste d'administrateur Madame Myriam HUGO-JACOBS, née le 26/07/1958 à Saint-Vith (B) et demeurant à B-4960 Arimont, Chemin de la cense, 3. Son mandat prendra effet à partir de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2017.

L'assemblée générale a également accepté la démission de Monsieur Ralf URFELS de son poste de commissaire aux comptes avec effet à ce jour.

Il a également été décidé de nommer en remplacement en tant que nouveau commissaire aux comptes Madame Monique JACOBS, née le 02/05/1962 à Saint-Vith (B) et demeurant à B-4784 Saint-Vith, Crombach, 59A. Son mandat prendra effet à partir de ce jour et jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2013153465/21.

(130187943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Greythan Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 85.440.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 janvier 2013

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur de la société, avec effet immédiat Monsieur Geoffrey HENRIOULLE, né le 23 mars 1988 à BRUXELLES, demeurant 26/2, rue des 3 Rois à B-1180 Bruxelles (BELGIQUE) et Monsieur Nathan HENRIOULLE, né le 6 novembre 1991 à UCCLE, demeurant 26/2, rue des 3 Rois à B-1180 Bruxelles (BELGIQUE).

Le mandat des administrateurs nouvellement nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 qui se tiendra en 2017.

A l'issue de cette Assemblée le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Yves HENRIOULLE
- Monsieur Yves DE POOTER
- Monsieur Ettore RIZZINI
- Monsieur Geoffrey HENRIOULLE
- Monsieur Nathan HENRIOULLE

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, Madame Nathalie WITTEMANS de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes avec effet immédiat Madame Joëlle CHRISTIS, née le 13 juillet 1967 à BRUXELLES, demeurant 26/2, rue des 3 Rois à B-1180 Bruxelles (BELGIQUE).

Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 qui se tiendra en 2017.

Référence de publication: 2013153466/26.

(130188377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Sopalpi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.689.

L'an deux mille treize, le vingt-trois octobre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "SOPALPI S.A.", établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II, constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger de Luxembourg, en date du 26 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1481 du 14 octobre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.689,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Séverine FLAMMANG, employée privée, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon,

L'assemblée choisit comme scrutateur Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à Strassen, 283, route d'Arlon,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts la société;
2. Fixation de l'adresse de la société;
3. Changement de dénomination et d'adresse du commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon."

Troisième résolution

L'assemblée constate le changement de dénomination et d'adresse du commissaire aux comptes de la société, à savoir la société CC AUDIT and CONSULT (anc. FMV Consulting SA), ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B109.612. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, 283, route d'Arlon.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VANSIMPSEN, FLAMMANG, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 octobre 2013. Relation: LAC / 2013 / 48618. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153792/54.

(130188212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Thirteen Yucca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.733.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 22 octobre 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

2. Acceptation de la démission de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

3. Acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

4. Nomination de Marta Pinto da Silva, avec adresse professionnelle au 27, Rua Duque de Palmela, 5.º Esq., 1250-097 Lisboa, Portugal, au mandat d'administrateur de classe A, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

5. Nomination de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de classe B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

6. Nomination de Paulo Lopes, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de classe B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153823/27.

(130188387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Poar Belval Metzlerlach, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4431 Belvaux, 2, Feldstrooss, Am Paarhaus.

R.C.S. Luxembourg F 5.321.

MODIFICATION DES STATUTS

Art. 1. D'Amicale POAR BELVAL METZERLACH ass eng Associatioun sans but lucratif mat Setz am Poarhaus an der Feldstroos No 2, 4431 Bieles, déi nom Gesetz vum 21. Abrël 1928 an den Aennerungen vum 22. Februar 1984, an 4. März 1994 deen heien Statuten ënnerleit

Art. 2. Den Zweck vun der Amicale ass d'Komerodschaft ënnert de Memberen ze fördern, kulturell Organisatiounen durchzeféieren, an d'Poar BEL VAL METZERLACH mat hirer Hëllef ze ënnerstetzen.

Art. 4. D'Ophuelen an d'Ausschleissen vun engem aktive Member geschitt durch e majhoritären Comitébeschluss. Eiremember vun der Amicale gëtt een, wann een d'Amicale nëmmen finanziell ënnerstëtzt oder vum Comité fir seng besonnech Verdengschter dofir ausgezeecht gëtt

Art. 5. Eemol am Joer am Grenungsmount Mee riß de Comité eng uerdentlech Generalversammlung an, andeems en all senge Memberen eng schreftlech Invitatioun scheckt wourobber den „Ordre du Jour" steet

Art. 6. De Comité besteet aus mindestens 4 an hechstens 15 stemberechtegen Memberen déi an der Generalversammlung duerch Geheimofstimmung oder, wann net méi Kandidaten ewéi wielbar Memberen sech gemett hun, duerch Akklamatioun gewielt gin. Memberen déi net selwer un der Generalversammlung deelhuele kënnen, kënnen engem anere Member hier Stemm gin andeems se et virun der Generalversammlung schreftlech un de President schecken oder ofgin. De Comité ass all Joer zur Halschent demissionär an zwar no desem Modus: President, Keesje, an d'Halschent vun dem aktive Comité, an dat anert Joer, Vizepräsident a Sekretär an déi aner Halschent vum Comité. Austriedend Memberen

kënnen erëmgewielt gin. An senger éischer Comitésversammlung gin d'Chargen ënnert de Memberen verdeelt Bei Stemmeleichheet zielt dem President seng Stemm duebel.

Art. 7. De Joresbeitrag gëtt vun der Generalversammlung festgesaat an darf net méi héich ewéi 15,- euros d'Joer fir aktiv Memberen sin. Fir d'Eierememberen ass de Mindestbetrag de selwechten ewéi vun den aktive Memberen mä ouni Grenz no uewen.

Art. 9. Statutenaennerungen kënnen duerch d'Generalversammlung gemach gin wann op d'mannst 2 Drëttel vun den aktive Memberen do sin. All Beschloss oder Aennerung muss op mannst 2/3 vun de Stimme kréien. Ass dat net de Fall kann eng ausseruerdentlech Generalversammlung mat einfacher Stemmehajoritéit dest unhuelen. AU Aennerung muss am RSCL eragereecht gin.

Art. 10. Bei der Opléisung vun der Amicale geet d'Verméigen un d'Oeuvres Paroissiales aus dem Metzlerlach oder un irgend eng aner caritativ Organisatioun.

Virgelies an uegheoll vun der Generalversammlung vum 14. Juni 2013.

Metzlerlach, den 14. Juni 2013.

Signatures

President / Vizepresident / Sekräter / Keesje

Référence de publication: 2013153890/39.

(130187918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

**Benovate s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BeAligned Luxembourg S.à r.l.).**

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 148.636.

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société coopérative à responsabilité limitée de droit belge "BeAligned Group", avec siège social à B-9830 Sint-Martens-Latem, Gaver, 13, numéro d'entreprise 0818.149.567,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick CRASSON, comparant sub 2.-,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2013,

détentriche de sept cents (700) parts sociales.

2.- Monsieur Patrick CRASSON, gérant de société, demeurant à B-5380 Fernelmont, route de Branchon, 129,

détenteur de deux cent quarante (240) parts sociales.

3.- Madame Carine DUSSELDORF, employée, demeurant à B-5380 Fernelmont, route de Branchon, 129,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Patrick CRASSON, comparant sub 2.-,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2013,

détentriche de soixante (60) parts sociales.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "BeAligned Luxembourg S. à r.l." (numéro d'identité 2009 24 27 170), avec siège social à L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 148.636, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2153 du 4 novembre 2009 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 août 2010, publié au Mémorial C, numéro 2429 du 11 novembre 2010,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution

Les associés décident de modifier la dénomination sociale en «BENOVATE s.à r.l.» et de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de «BENOVATE s. à r.l.".

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CRASSON, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 octobre 2013. Relation: CAP/2013/4006 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 30 octobre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013153891/45.

(130187880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Decision Insight Information Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 167.150,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.240.

—
EXTRAIT

Suite à la décision de l'associé unique, le mandat de Monsieur Robin Pimenta en tant que gérant de classe B de la Société a pris fin avec effet au 24 octobre 2013.

L'associé unique a décidé de nommer en son remplacement Monsieur Pedro Fernandes Das Neves, né le 15 octobre 1974 à Lisbonne, Portugal, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet au 24 octobre 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Stéphane Bourg, gérant de classe A;
- Pedro Fernandes Das Neves, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013153893/21.

(130188070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

AMP Capital Investors (BAA Toggle Holdco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.616.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors Limited (ABN 59 001 777 591), a limited company incorporated and organised under the Laws of Australia, having its registered office at level 24, AMP Sydney Cove Building, 33 Alfred Street, Sydney NSW 2000, Australia, sole holder of the shares,

represented by Ms Sara LECOMTE, private employee, residing professionally at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her in Sidney on 25 September 2013,

which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to act that:

1. AMP Capital Investors (BAA Toggle HoldCo) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138616 (hereinafter, the Company), was incorporated on 7 May 2008 by deed enacted by the undersigned notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 1436 on

11 June 2008; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, on 29 October 2008 published in the Mémorial C number 2848 on 27 November 2008.

2. The corporate capital of the Company is set at GBP 20,000.- (twenty thousand Great Britain Pounds) divided into 20,000 (twenty thousand) shares having a par value of GBP 1.- (one Great Britain Pound) each.

3. AMP Capital Investors Limited, prenamed, is the sole owner of all the shares in the Company (the Sole Shareholder).

4. The Sole Shareholder declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5. The Sole Shareholder will act for the purpose of this dissolution as liquidator of the Company (the Liquidator); the Liquidator will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of the liquidation of the Company.

6. The Liquidator declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that he irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. The Liquidator subsequently declares that after settlement of all the Company's liabilities, the amount remaining in the Company can be distributed to the Sole Shareholder as liquidation proceeds (the Liquidation Proceeds). The Liquidator and the Sole Shareholder thus approve the distribution of the Liquidation Proceeds to the Sole Shareholder.

8. The Sole Shareholder resolves to waive its right to appoint an auditor to the liquidation in charge of reporting on the liquidation operations carried out by the Liquidator and thus declares that there is no need to hold a second general meeting and resolves to hold immediately the third and last general meeting.

9. The Sole Shareholder resolves that discharge is given to Mr Alan Botfield, Mr Wim Rits and Mr Manish Aggarwal, managers of the Company and any past member of the board of managers of the Company for the exercise of their respective mandates.

10. The Sole Shareholder resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

11. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

In accordance, the person appearing, acting in his said capacity, requires the undersigned notary to state the above mentioned declarations.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AMP Capital Investors Limited (ABN 59 001 777 591), a limited company incorporated and organised under the Laws of Australia, having its registered office at level 24, AMP Sydney Cove Building, 33 Alfred Street, Sydney NSW 2000, Australia,

ici représentée par Madame Sara LECOMTE, employée privée, avec résidence professionnelle au 15, Côte d'Eich L-1450, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, lui-délivrée à Sidney en date du 25 septembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Que AMP Capital Investors (BAA Toggle HoldCo) S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138616 (la Société), a été constituée esuivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mai 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 1436 du 11 juin 2008; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivante acte reçu par Maître Martine SCHAEF-

FER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 29 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2848 du 27 novembre 2008.

2. Que le capital social de la Société est fixé à GBP 20.000,- (vingt mille Livres Sterling), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune.

3. Que AMP Capital Investors Limited, prénommé, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique).

4. Que l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que l'Associé Unique agira pour les besoins de cette dissolution en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur); que le Liquidateur aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que le Liquidateur déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

7. Que le Liquidateur déclare par conséquent qu'après règlement de tout le passif de la Société, les actifs restants seront distribués à l'Associé Unique en tant que boni de liquidation (le Boni de Liquidation). Le Liquidateur et l'Associé Unique approuve ainsi la distribution du Boni de Liquidation à l'Associé Unique.

8. Que l'Associé Unique décide de renoncer à son droit de nommer un commissaire à la liquidation en charge de faire un rapport sur les opérations de la liquidation exécutées par le Liquidateur. N'ayant pas besoin de tenir la deuxième assemblée générale de liquidation, l'Associé Unique décide de fixer à tout de suite la troisième et dernière assemblée de liquidation.

9. Que décharge est donnée à Messieurs Alan Botfield, Wim Rits et Manish Aggarwal, gérants de la Société, et tout gérant que la Société a eu par le passé, pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

10. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 15 rue Edward Steichen Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, celle-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils, le 2 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44689.

Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013145252/119.

(130178095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Easy-Rent S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.724.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 octobre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- Société anonyme EASY - RENT SA, dont le siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été dénoncé en date du 17 août 2006, (N° R.C.S.B86 724)

Le même jugement a nommé Juge-Commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Emilie MELLINGER, avocat, demeurant à L-4170 Esch-sur-Alzette, 24, Bd Kennedy.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 14 novembre 2013 au greffe du Tribunal de commerce.

Pour extrait conforme
Emilie MELLINGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013153894/20.

(130188529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Viaverbia Benelux, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: VIAVERBIA Luxembourg.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 137.631.

L'an deux mille treize, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Optilingua Holding S.A., société anonyme de droit suisse, avec siège social à Biopôle, route de la Corniche 2, c/o BDO S.A., CH-1066 Epalinges, immatriculée au Registre de Commerce du Canton de Vaud, sous le numéro H998/00638, représentée par son administrateur, Monsieur Frédéric IBANEZ, dûment habilité à représenter la société «Optilingua Holding S.A.»,

lui-même ici représenté par Monsieur Christoph FANK, employé privé, avec adresse professionnelle à L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 octobre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant présent et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule associée de la société «Viaverbia S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137.631, constituée suivant acte reçu par le Maître Anja HOLTZ, alors notaire de résidence à Wiltz, en date du 28 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1076 du 30 avril 2008, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés par après (ci-après la "Société").

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (EUR 12,50) chacune, toutes entièrement libérées.

III. L'associée, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes, qu'elle a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège vers L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss;

2. Changement de la dénomination en «VIAVERBIA BENELUX», en adoptant les enseignes commerciales de «VIAVERBIA Luxembourg», «VIAVERBIA Belgium» et «VIAVERBIA Netherlands», et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «VIAVERBIA BENELUX», agissant sous les enseignes commerciales de «VIAVERBIA Luxembourg», «VIAVERBIA Belgium» et «VIAVERBIA Netherlands»;

3. Divers.

Première résolution

L'associée a décidé de transférer le siège vers L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

Deuxième résolution

L'associée a décidé de changer la dénomination en «VIAVERBIA BENELUX», en adoptant les enseignes commerciales de «VIAVERBIA Luxembourg», «VIAVERBIA Belgium» et «VIAVERBIA Netherlands» et elle a décidé de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «VIAVERBIA BENELUX», agissant sous les enseignes commerciales de «VIAVERBIA Luxembourg», «VIAVERBIA Belgium» et «VIAVERBIA Netherlands».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentale par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. FANK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 octobre 2013. Relation: DIE/2013/12687. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145822/57.

(130178052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2013.

Allnex IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 179.896.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth day of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A.", a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies under number B172052,

here represented by Mrs Nathalie HOULLE, lawyer, with professional address in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, given in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), on October 3, 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed company is the holder of shares representing the entire share capital of "Allnex IP S.à r.l.", a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.896,

incorporated on August 22, 2013, by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C (the "Company"). The articles of the Company have been modified for the last time by a deed of undersigned notary on September 19, 2013, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Change of the functional currency of the Company's share capital from Euro into United State Dollar.

2. Conversion of the existing share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to sixteen thousand eight hundred eighty one United States Dollars and twenty five cents (USD 16,881.25) (as having been converted from Euro into United States Dollar at the exchange rate of 1 EUR = 1.3505 USD published in the official website of the European Central Bank with value as of September 30, 2013) with effect from an accounting point of view as at August 22, 2013 and with effect from a legal point a view as at the date hereof.

3. Subsequent change of the par value of the shares of the Company from one Euro (EUR 1.-) to one cent of United State Dollar (USD 0,01).

4. Subsequent conversion of the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each into one million six hundred eighty eight thousand one hundred twenty five (1,688,125) shares of one cent of United State Dollar (USD 0,01) each.

5. Allocation of the one million six hundred eighty eight thousand one hundred twenty five (1,688,125) shares of one cent of United State Dollar (USD 0,01) each to the Company's sole shareholder, Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A.

6. Increase of the capital of the Company by an amount of three thousand one hundred eighteen United States Dollars and seventy five cents (USD 3,118.75) so as to raise it from its present amount (post conversion) of sixteen thousand eight hundred eighty one United States Dollars and twenty five cents (USD 16,881.25) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) by the issue of three hundred eleven thousand eight hundred seventy five (311,875) new shares having a par value of one cent of United State Dollar (USD 0,01) each to be subscribed by Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A. and fully paid up by conversion of part of a free reserve into share capital being an amount of three thousand one hundred eighteen United States Dollars and seventy five cents (USD 3,118.75).

7. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

147256

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the functional currency of the Company's share capital from Euro into United State Dollar.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to convert the existing share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to sixteen thousand eight hundred eighty-one United States Dollars and twenty five cents (USD 16,881.25) (as having been converted from Euros into United States Dollars at the exchange rate of 1 EUR = 1.3505 USD published in the official website of the European Central Bank with value as of September 30, 2013) with effect from an accounting point of view as at August 22, 2013 and with effect from a legal point a view as at the date hereof.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the par value of the shares of the Company from one Euro (EUR 1.-) to one cent of United State Dollar (USD 0,01).

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to subsequently convert the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each into one million six hundred eighty-eight thousand one hundred twenty-five (1,688,125) shares of one cent of United State Dollar (USD 0,01) each.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolved to allocate the one million six hundred eighty eight thousand one hundred twenty five (1,688,125) shares of one cent of United State Dollar (USD 0,01) each to the Company's sole shareholder, Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolved to increase the capital of the Company by an amount of three thousand one hundred eighteen United States Dollars and seventy-five cents (USD 3,118.75) so as to raise it from its present amount (post conversion) of sixteen thousand eight hundred eighty-one United States Dollars and twenty-five cents (USD 16,881.25) to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) by the issue of three hundred eleven thousand eight hundred seventy-five (311,875) new shares having a par value of one cent of United State Dollar (USD 0,01) each to be subscribed by Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A. and fully paid up by conversion of part of a free reserve into share capital being an amount of three thousand one hundred eighteen United States Dollars and seventy-five cents (USD 3,118.75).

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 5.1 of the articles of association of the Company is amended as to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by two million (2,000,000) shares of one cent of United State Dollar (USD 0,01) each (the "Shares") having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly".

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille treize, le quatre octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

"Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A.", une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 76, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B172052,

représentée par Madame Nathalie HOULLE, avocat, résidant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 3 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, aux fins d'enregistrement.

La société prénommée détient les actions représentant la totalité du capital social de Allnex IP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 76 Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.896, constituée en date du 22 août 2013, par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg, non encore publié au Mémorial C (la«Société»). Les articles ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 septembre 2013 non encore publié au Mémorial C.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la devise du capital social de la Société de l'euro vers le dollar américain.

2. Conversion de l'actuel capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à seize mille huit cent quatre-vingt-un dollars américains et vingt-cinq cents (USD 16.881,25) (comme ayant été converti à partir de l'euro en dollar américain au taux de change de 1 EUR = 1,3505 USD publié sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne avec valeur au 30 septembre 2013) avec effet comptable au 22 août 2013 et avec effet juridique à la date des présentes.

3. Modification subséquente de la valeur des actions de la Société d'un euro (EUR 1,-) à un cent de dollar américain (USD 0,01).

4. Conversion subséquente des douze mille cinq cents (12,500) actions de un euro (EUR 1,-) chacune en un million six cent quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (1,688,125) actions d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

5. Attribution des un million six cent quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (1,688,125) actions de un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune à l'associé unique de la Société, Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A..

6. Augmentation du capital de la Société d'un montant de trois mille cent dix-huit dollar américain et soixante-quinze cents (USD 3,118.75) pour le porter de son montant actuel (après conversion) de seize mille huit cent quatre-vingt-un dollars américains et vingt-cinq cents (USD 16.881,25) à vingt mille dollar américain (USD 20,000.-) par l'émission de trois cent onze mille huit cent soixante-quinze (311,875) nouvelles actions ayant une valeur d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune étant souscrites par Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A. et entièrement payées par conversion d'une partie d'une réserve disponible en capital social d'un montant de trois mille cent dix-huit dollars américains et soixante-quinze cents (USD 3,118.75).

7. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts.

II. Que l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de changer la devise du capital social de la Société de l'euro vers le dollar américain.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de convertir l'actuel capital social de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à seize mille huit cent quatre-vingt-un dollars américains et vingt-cinq cents (USD 16.881,25) (comme ayant été converti à partir de l'euro en dollar américain au taux de change de 1 EUR = 1,3505 USD publié sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne avec valeur au 30 septembre 2013) avec effet comptable au 22 août 2013 et avec effet juridique à la date des présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier la valeur des actions de la Société d'un euro (EUR 1,-) à un cent de dollar américain (USD 0,01).

Quatrième résolution

En conséquence, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de convertir les douze mille cinq cents (12.500) actions d'un euro (EUR 1,-) chacune en un million six cent quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (1.688.125) actions d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'attribuer les un million six cent quatre-vingt-huit mille cent vingt-cinq (1.688.125) actions d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune à l'associé unique de la Société, Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A..

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de trois mille cent dix-huit dollar américain et soixante-quinze cents (USD 3.118,75) pour le porter de son montant actuel (après conversion) de seize mille huit cent quatre-vingt-un dollars américains et vingt-cinq cents (USD 16.881,25) à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de trois cent onze mille huit cent soixante-quinze (311.875) nouvelles actions ayant une valeur d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune étant souscrites par Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A. et entièrement payées par conversion d'une partie d'une réserve disponible en capital social soit un montant de trois mille cent dix-huit dollars américains et soixante-quinze cents (USD 3.118,75).

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales, d'une valeur d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune (les «Parts Sociales»); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date en en-tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. HOULLE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 07 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13003. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013147149/182.

(130180148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Vindobona Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.636.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"BAWAG P.S.K. Jersey Capital Ltd", a limited liability company, having its registered office at 13, Castle Street, JE - JE4 5UT St. Helier, Jersey, registration number 101063 (the "Sole Shareholder").

represented by Mrs. Géraldine Nucera, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 23 September 2013,

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of "Vindobona Alpha S.à.r.l.", having its registered office at 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Paul FRIEDERS, then notary

residing in Luxembourg, on 29 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2427 on 3 October 2008,

registered with the Luxembourg trade and companies register under section B number 141636, and having a share capital of EUR 12,500 (the "Company"),

The appearing party decides to dissolve the Company and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each, fully paid up.

Being the Sole Shareholder of the shares and liquidator of the Company, the appearing party, represented as here above, declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the Sole Shareholder and that any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the Sole Shareholder irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party gives discharge to the managers of the Company for their mandate up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five (5) years at its registered office.

However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of the sole shareholder, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication of the present deed and subject to the fact that no creditor of the dissolved and liquidated Company requests the granting of any security interest.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to eight hundred fifty euro (EUR 850).

WHEREOF, the present deed was drawn-up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"BAWAG P.S.K. Jersey Capital Ltd", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 13, Castle Street, JE - J4 5UT St. Helier, Jersey, inscrite sous le numéro 101063, Associée Unique),

représentée par Madame Géraldine Nucera, clerc de notaire, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 23 septembre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Associée Unique de «Vindobona Alpha S.à r.l.», ayant son siège social au 47, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2427 le 3 octobre 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 141636 et avec le capital social du EUR 12.500,- (la «Société»).

La comparante décide de dissoudre la Société et déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Le capital social de la société est de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, entièrement libérées.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associée Unique et que les passifs connus de la Société

vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés. Par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, l'Associée Unique assumera irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la partie comparante aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à son siège social.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'Associée Unique ou remboursement à l'Associée Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à huit cent cinquante euros (850 EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 01 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44415. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147696/102.

(130180471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

7 Seas Orthodontics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 180.997.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme D.A.L. HOLDING S.A., SPF, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 17.995,

ici représentée par un de ses administrateurs-délégués, à savoir Monsieur Thierry HELLERS, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «7 Seas Orthodontics S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

a) - l'importation, l'exportation, le négoce, l'achat, la vente, la fabrication, l'assemblage, la réparation, la maintenance, le stockage, le conditionnement, le transport de tous matériels et fournitures diverses, d'équipements et de produits consommables destinés à la médecine, à la pharmacie, aux laboratoires médicaux, aux établissements hospitaliers, aux centres de soins, aux cabinets dentaires, cliniques dentaires, cabinets d'orthodontie, laboratoires dentaires et d'orthodontie, aux organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, aux organismes de développement durable et de gestion de l'environnement, ainsi qu'à toute autres entreprises de distribution de ces dispositifs établies à travers le monde dans un quelconque pays, et que la société aura appointé lors de la formation de son réseau de distribution international;

b) - l'activité de dépositaire d'ordre et pour le compte d'un ou plusieurs fabricants ou exploitants de dispositifs destinés à l'usage médical en général et dentaire ou orthodontique en particulier;

c) - le conseil en organisation, les missions de marketing direct ou indirect, de traduction de documents professionnels, d'ingénierie, les missions de consulting, les missions d'intérim, l'audit technique et financier, la formation technique ou post universitaire de personnes par le biais de l'organisation de cours et conférences internationales ou locales, le conseil en recrutement, l'organisation de séminaires de formation, de conférences ou de congrès au Luxembourg ou internationaux, la gestion des transports et du transit des marchandises, ainsi qu'à toute autre opération de logistique pour le compte de tiers, la mise en place de moyens techniques, financiers ou commerciaux susceptibles de favoriser le développement des activités spécifiées à l'alinéa a)-;

d) - la mise en valeur de propriétés intellectuelles;

e) - la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (€ 31.-) par action.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, courriel ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances comme suit:

- en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur,
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore
- par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) dans les limites de ses pouvoirs, ou
- par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et libération

Les mille (1.000) actions ont toutes été souscrites par la société anonyme D.A.L. HOLDING S.A., SPF, préqualifiée, et ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un: Est nommé administrateur unique:

Monsieur Pierre KRIEGER, administrateur de sociétés, né à Benfeld (France), le 7 novembre 1959, demeurant à F-57645 Noisseville, 27, Le Mas aux Lièvres,

lequel aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommé commissaire:

La société anonyme G.T. Fiduciaires S.A., en abrégé G.T.F. S.A., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.820.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2018.

4) Le siège social est fixé à L-8079 Bertrange, 117, rue de Leudelage.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HELLERS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1904. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147714/202.

(130179890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

BG Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.082.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 23 octobre 2013 sous seing privé que:

Dr. Michael Bauer, dentiste, né le 9 mai 1966 à Waldsassen (Allemagne), demeurant à Landsberger Str. 155, D-80687 Munich (Allemagne) a cédé l'intégralité des 500 parts sociales de la Société à BC Investments LLC, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à 2701 Centerville Rd., New Castle County, Wilmington, Delaware 19808, inscrite au State of Delaware sous le numéro 5321568.

Suite à ce transfert le capital social est désormais reparti comme suit:

BC Investments LLC 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013154008/19.

(130188947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.

Financière Immobilière de Développement Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.198.

- L'adresse de Monsieur Philippe Pedrini, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la Société, est désormais la suivante:

81 rue du Pannebourg, B-6700 Waltzing, Arlon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013154117/14.

(130188749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2013.